

# Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

23 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nadia JAUZELON, Maire.

**Etaients présents** : Nadia JAUZELON, Jean-Gilles RONDONNET, Laurent CABANES, Sébastien RAMBAUD, Joanna BAUDRE, Michaël BAUDRY, Patrick MORIN, Marie-Hélène LARDJANE, Véronique DUCOULOMBIER, Jean-Baptiste LARGEAU, Guillaume GUÉRIN, Bruno CARDINAUD, Cathy VISSE, Michel GRANDCHAMPS.

**Excusé** : Baptiste BOBIN.

Jean-Baptiste LARGEAU a été désigné secrétaire de séance

Date de la convocation : 18 novembre 2020

## **Ordre du jour :**

1. Délibération sur les projets des 1000 chantiers
2. Demande de subvention auprès du SIEDS pour l'éclairage public
3. Choix du prestataire pour les travaux dans le cimetière
4. Panneaux d'entrées et sorties des villages
5. Désignation d'un représentant « développement durable »
6. Subvention au profit de l'œuvre nationale du bleuet de France
7. Pose des décorations de Noël
8. Présentation du petit journal de la commune par la commission communication
9. Aides financières frais de chauffage
10. Questions diverses

### **1. Demande de subventions au titre du plan de relance départemental « 1 000 chantiers » (44-23-11-2020)**

Dans le cadre de son plan de relance, le département des Deux-Sèvres a décidé de lancer un plan de soutien à l'investissement local. Les communes peuvent bénéficier d'une aide financière plafonnée à hauteur de 10 000 € HT par chantier, dans la limite de trois chantiers pour les communes de moins de 1 500 habitants.

Madame le Maire propose donc de réaliser trois chantiers :

- Mise aux normes et réfection des toilettes publique (place de l'église, Parking du port et place du Péré) :

Prestataire	Montant des travaux TTC	Montant subventionné HT	Autofinancement
DE BARROS Jorge	9 918,42 € TTC	4 132,68 €	5 785,74 €

- Pose d'une clôture à l'atelier municipal suite à des vols de matériels :

Prestataire	Montant des travaux TTC	Montant subventionné HT	Autofinancement
MARSAC Stéphane	15 708,00 €	6 545,00 €	9 163,00 €

- Mairie : Mise aux normes du local technique, réfection d'un bureau et de la salle des mariages :

Prestataire	Montant des travaux TTC	Montant subventionné HT	Autofinancement
TG PEINTURE	9 766,80 €	4 069,50 €	5 697,30 €

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour la réalisation des chantiers présentés
- Autorise Madame Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

## **2. Demande d'aide pour éclairage public auprès du SIEDS (45-23-11-2020)**

L'objectif principal du projet est de moderniser le parc d'éclairage en remplaçant le matériel vétuste et énergivore.

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres (SIEDS) a mis en place un programme annuel d'aide à destination des communes membres et subventionne les projets de rénovation d'éclairage public à hauteur de 50 % sur le matériel (lanternes et /ou mâts) sur une base d'éligibilité plafonnée à 10 000 € HT.

La commune est éligible aux conditions d'attribution de ladite subvention pour la modernisation du parc d'éclairage public et le remplacement des points lumineux dans le bourg du Vanneau par de la LED :

## **PLAN DE FINANCEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé de la dépense	Montant H. T	Intitulé de la recette	Montant H. T
COMMANDE 46030-1	607,69 €		
COMMANDE 37066-1	5 138,25 €		
COMMANDE 37102-1	7 155,68 €		
COMMANDE 46007-1	6 486,46 €		
COMMANDE 46015-1	1 237,87 €		
COMMANDE 46015-2	4 241,65 €	Aide financière du SIEDS	10 000,00 €
COMMANDE 46014-1	11 098,89 €	Autofinancement	25 966,49 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 966,49 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>35 966,49 €</b>

Après examen par la commission travaux du mardi 17 novembre 2020 et sur proposition de Madame le Maire

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Valider le plan de financement présenté ;
- Approuver la demande d'aide financière auprès du SIEDS dans le cadre du programme éclairage public 2020 ;
- Autoriser Madame le Maire à signer les documents afférents à ce programme

**Le conseil adopte à l'unanimité des membres présents.**

### **3. Travaux dans le cimetière** (46-23-11-2020)

Madame Le Maire explique que conformément à la décision de l'assemblée du 21 septembre 2020, elle a demandé aux deux entreprises consultées d'affiner leurs devis.

Seule l'entreprise Bonneaud a répondu, confirmant sa proposition comme suit :

- Dépose et évacuation des monuments : 158,00 € TTC par sépulture
- Terrassement, exhumation et remise en état des lieux : 423,36 € TTC par sépulture

Ce qui représente une dépense estimée à 23 254,40 € TTC pour 40 sépultures, à laquelle il faut ajouter :

- La Construction d'un caveau provisoire : 1 054,00 € TTC
- La gravure d'une plaque mémoire pour 730,00 € TTC,

**Soit un montant total estimé à 25 038,40 €.**

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020, Madame le Maire est autorisée à passer la commande.

Les travaux seront réalisés par tranches à définir avec l'entreprise.

### **4. Panneaux d'entrées et sorties des villages**

Après consultation de l'Agence Technique Territoriale, il est possible de modifier les panneaux d'entrées des bourgs. Cette prestation restera à la charge de la commune.

- Une étude complémentaire doit être faite pour pouvoir considérer Ste SABINE en zone urbaine et apposer sur la route départementale le même type de panneau. Les arguments avancés sont notamment l'urbanisation future, l'arrêt de bus, la non visibilité à gauche en sortant du village....

Le choix de la mise en forme des panneaux reste à décider.

### **5. Désignation d'un élu référent « énergies renouvelables et de développement durable »** (47-23-11-2020)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L2221-11 et suivants, R 2221-1 et suivants et R 2221-63 et suivants ;

Vu le Plan Climat-Energie Territorial 2013-2017 adopté par le Conseil de Communauté d'Agglomération du Niortais le 24 juin 2013 ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté d'Agglomération du Niortais le 24 janvier 2014 et ses statuts portant sur la création de la régie à autonomie financière « énergies renouvelables » ;

Considérant que le conseil d'exploitation « énergies renouvelables » se compose d'un élu représentant de chacune des communes de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

Considérant que le mandat du représentant est lié à celui du conseil municipal qui l'a désigné ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 ;

Le Conseil municipal est amené à désigner un élu représentant la commune en tant que référent sur les questions d'énergies renouvelables et de développement durable.

Monsieur Guillaume GUÉRIN exprime son intérêt pour le sujet, aussi, après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal valide la désignation de Monsieur Guillaume GUÉRIN comme élu référent sur les questions d'énergies renouvelables et de développement durable au conseil d'exploitation de la Régie « énergies renouvelables »**

## **6. Subvention au profit de l'Œuvre Nationale du Bleuet de France -ONBF- (48-23-11-2020)**

Madame Le Maire explique que les mesures sanitaires et réglementaires imposées lors du déroulement des cérémonies commémoratives 2020 n'ont pas permis d'organiser la collecte « Bleuet de France ».

Elle donne lecture de la lettre du 13 octobre 2020 de Monsieur Le Préfet, et met l'accent sur le paragraphe qui évoque la possibilité pour la collectivité de verser une subvention au profit de l'Œuvre Nationale du Bleuet de France (ONBF).

Courrier Complété par quelques précisions, notamment sur la mission de l'association :

- Mission de solidarité envers les combattants, les victimes de guerre, les pupilles de la nation et les victimes de terrorisme (financement d'études, d'équipement pour les blessés...) ;
- Mission de mémoire par l'action à caractère pédagogique et culturel ;

Entendu l'exposé, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de verser une subvention de CENT euros au profit de l'Œuvre Nationale du Bleuet de France (ONBF).

Les crédits sont inscrits au budget 2020 à l'article 6574.

## **7. Pose des décorations de Noël**

Madame Le Maire remercie tout d'abord Bruno et Michel qui participent activement à la remise en état et à l'installation des guirlandes.

Des nouvelles illuminations ont été achetées pour un montant de pour une somme de : 3 463,99 € TTC

L'Entreprise VAL Elec d'Irleau est retenue à l'unanimité pour réaliser la pose des décorations de Noël :

- Supports supplémentaires mis en place sur l'église et à la place du Péré pour un coût de : 1 428,00 € TTC
- Mise en place de l'ensemble des décorations à l'aide de la nacelle pour : 1 044,00 € TTC

## **8. Présentation du petit journal de la commune par la commission communication**

Présentation de la mise en page du petit journal municipal qui sera prochainement distribué dans les boîtes à lettres des habitants de la commune.

Le conseil valide cette version finale.

## **9. Aides financières pour frais de chauffage et électricité (49-23-11-2020)**

Considérant que le CCAS a été dissout par délibération du 6 juillet 2017 ;

Le Maire présente les conclusions de la commission « Vie sociale » qui a examiné très minutieusement le dossier. Elle demande à l'assemblée de bien vouloir entériner la proposition de la commission :

- Versement au destinataire SEOLIS, 336 Avenue de Paris 79025 NIORT d'une somme de **200,00 € (DEUX CENTS EUROS)** qui viendront en déduction de la dette du client.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, valide la proposition ci-dessus et charge Madame Le Maire de l'exécution de la présente décision.

Il est également accepté de financer environ **200,00 €** d'achat de fuel pour une famille en difficulté.

## **10. Etat d'Entretien des locatifs communaux**

Le sujet précédent amène Madame Le Maire à expliquer qu'elle a visité des logements communaux pour une évaluation des travaux d'entretien et d'isolation.

La vétusté de ces logements, en particulier en ce qui concerne la performance énergétique, induit une charge financière de chauffage anormalement élevée pour des locataires à revenus modestes, ce qui les fragilise.

Mandat est donné à Madame Le Maire pour rechercher de solutions pour programmer rénovation des logements au plus vite.

## **11. Questions diverses**

### **Arbre de Noel**

Une demande de la commission est faite pour installer 2 arbres de Noël, un à Irleau et un au Vanneau.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord à 13 voix pour et 1 contre.

### **Formation « gestion de crise d'une collectivité territoriale »**

Une proposition de formation à ce type d'évènement est soumise au conseil. Devant l'intérêt de cette formation, une étude de faisabilité va être lancée.

### **Elagage des tilleuls de la petite salle d'Irleau**

L'élagage des tilleuls sera réalisé par une entreprise privée ; deux devis sont en cours de réalisation. Afin de valoriser les déchets verts de cette taille, les branches pourraient être broyées pour servir de paillage dans les massifs de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures

### **Présentation du conseil départemental par Rabah LAICHOIR.**

En fin de conseil, Mr Rabah LAICHOIR et Mme Dominique POUGNARD (conseillers départementaux) sont venus présenter le rôle du conseil départemental et ses interactions avec les communes.